



DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DES PRÉFECTURES

Réunion du 15 juillet 2019

Monsieur le Président,

Cela fait maintenant plus d'une décennie que les réformes se succèdent : RéATE, RGPP, MAP, PPNG et aujourd'hui encore une nouvelle réforme concernant l'organisation territoriale de l'Etat. Malheureusement, nous faisons toujours le même constat : précipitation, calendrier contraint, absence de dialogue social local et des personnels toujours mis devant le fait accompli, alors que tout est décidé sans eux. Cette nouvelle réforme n'a aucune chance de réussir sans prendre le temps d'expliquer aux services et agents impactés le sens des transformations à venir et sans avoir mis en place des mesures d'accompagnement adaptées aux besoins de chacun.

Pourquoi l'administration ne tire-t-elle jamais de leçons des erreurs du passé ? Les personnels ne voient plus le bout de ces réformes. Pour eux ce sont des réformes sans fin et ils s'interrogent toujours davantage sur leur avenir qui leur semble de plus en plus incertain.

Aussi, afin de permettre à tous ceux qui verront leur situation modifiée, de comprendre cette réforme, d'appréhender les prochains changements et de se projeter dans leur nouvel environnement, il est indispensable de travailler en collégialité et en toute transparence, ce qui est loin d'être le cas, d'un département à l'autre, d'une région à l'autre. Dans ce cadre, les SGAR doivent assurer une cohérence d'ensemble et une coordination régionale en accompagnant les services concernés.

Certes, nous l'avions dit, cette réforme territoriale semble être un plus pour le ministère de l'Intérieur et le réseau des préfectures et sous-préfectures, mais il n'en demeure pas moins que la face cachée est tout autre : faire toujours plus avec de moins de personnels. En effet, l'Etat veut clarifier, rationaliser et mutualiser pour remplir au mieux les missions de service public, mais en supprimant moyens et effectifs.

Les préfets doivent rendre leur copie en octobre et les secrétariats généraux communs doivent se mettre en place à compter du 1^{er} janvier prochain et avant le 30 juin 2020. Ce délai est vraiment trop court pour une réforme de cette importance avec le transfert des directions interministérielles sous l'autorité des préfets.

Pour une fois, un rapport inter-inspection abonde dans notre sens et justifie nos inquiétudes. Il préconise quatorze recommandations. Cela prouve bien que le dispositif est complexe et loin d'être prêt. Selon nous, il faut prendre le temps de la réflexion. Il convient également de garder à l'esprit que l'administration territoriale est fragilisée, tant par les réductions d'effectifs que par les différences de statuts, régimes indemnitaires, action sociale, règles de gestion,... En effet, la réforme des DDI, initiée en 2010, reste inachevée à ce jour. Aussi parler d'économies et de suppression d'emplois n'est pas soutenable dans ce contexte.

A ce jour, tout est encore flou et plusieurs interrogations restent en suspens : le nombre d'emplois transférés au ministère de l'Intérieur et les effectifs ? Comment les DATE vont-ils pouvoir s'insérer dans les SGC ? Quel positionnement par rapport au SG de la préfecture ? Comment sera réglée la question des régimes indemnitaires qui sont à ce jour disparates entre les personnels qui travailleront dans une même structure ? Idem pour l'action sociale ? Qu'en est-il de la question immobilière ? Qu'en est-il des fonctions confiées aux SGC et au principe de modularité ? Qu'en est-il de l'impact budgétaire et des modalités de fonctionnement avec le probable décalage de mise en œuvre des réformes (BOP 354 au 1^{er} janvier 2020 et SGC au 30 juin) ? Qu'en est-il de l'adaptation de CHORUS. Qu'en est-il des mesures d'accompagnement des personnels ?

Quant au réseau des sous-préfectures, quel avenir aujourd'hui ? Après avoir été vidées de leurs substances et de leurs effectifs avec PPNG, celles-ci vont se transformer au fil de l'eau en maison de services au public et devront répondre aux attentes des citoyens. Encore une fois, le paradoxe semble être de mise car cela veut dire création de guichets d'accueil et effectifs supplémentaires. Sauf que dans ce cas de figure, ces maisons de services au public ne doivent pas uniquement compter sur des personnels du ministère de l'Intérieur, mais associer aussi les personnels des autres ministères, des collectivités, partenaires nationaux et opérateurs qui seront représentés.

Aussi, le SAPACMI vous demande, Monsieur le Président, de ralentir le processus et d'inviter les préfets à prendre le temps d'informer les personnels concernés pour mieux les accompagner et instaurer un véritable dialogue social local constructif.

Ne pas se donner du temps pour la concertation, pour l'accompagnement des agents, pour l'information et la communication, tant à l'égard des usagers qu'à l'égard des agents, c'est prendre le risque d'une nouvelle réforme condamnée à l'échec.

Le SAPACMI vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer cette déclaration au procès verbal de ce Comité Technique.

